

Colloque FrAQSup / 26 mai 2016

TABLE RONDE :

« Lien recherche – enseignement : impacts pour l'assurance qualité interne et externe »

Question pour les agences

« Comment appréhender le lien enseignement – recherche, à travers les méthodologies d'évaluation et / ou d'accréditation et les référentiels »

(intervention de Laurent Mahieu)

QUE NOUS DISENT LES ESG 2015 ?

Dans la description du contexte on peut lire :

- « L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation jouent un rôle essentiel dans le soutien à la cohésion sociale, à la croissance économique et à la compétitivité »
- « L'enseignement supérieur vise plusieurs objectifs, notamment (celui) de ... stimuler la recherche et l'innovation. »

Il n'y a pas de citation explicite « recherche » dans les références mais on en trouve plusieurs dans les lignes directrices :

ESG 1.1 « la politique d'assurance qualité reflète la relation entre recherche, apprentissage et enseignement » (notons ici l'introduction de la notion d'apprentissage au sein du lien enseignement / recherche)

ESG 1.5 « ... un tel environnement encourage les activités scientifiques pour renforcer le lien E/R » (à propos du développement des compétences des enseignants et de l'environnement de travail)

ESG 1.9 « ces dispositifs incluent l'évaluation du contenu des programmes à la lumière des recherches les plus récentes dans la discipline concernée » ... « les programmes sont évalués et révisés périodiquement en impliquant des étudiants ... »

La CTI / l'évaluation du lien "enseignement / recherche"

Généralités

Le panorama des écoles d'ingénieur en France part d'une situation très contrastée entre écoles privées et publiques, entre des mondes séparés entre l'enseignement/formation des ingénieurs et la recherche ; entre les écoles et les universités. La loi 1984 relative à l'enseignement supérieur public inscrit l'obligation de recherche pour les écoles d'ingénieur. Les situations restent encore aujourd'hui très différentes.

La Cti n'effectue pas l'évaluation de la recherche mais s'appuie sur l'évaluation menée par le HCERES

Par contre la question du lien entre enseignement et recherche fait bien partie de notre évaluation des écoles d'ingénieur envers lesquelles sur ce champ comme sur d'autres nous sommes en évolution.

Pour les écoles et la Cti, il s'agit aujourd'hui de passer d'une logique de **moyens** dédiés à la recherche et d'affirmation d'une politique de recherche à une logique d'actions dans le contexte de formation (identification des AA en lien) et de **résultats** évalués

2006 : LOGIQUE DE MOYENS

En 2006, la CTI l'affirme « la formation d'ingénieur doit en permanence être alimentée par les travaux de recherche de ses enseignants chercheurs »

« La production de connaissance et la transmission du savoir se nourrissant mutuellement, la Commission demande aux écoles d'ingénieur de développer des activités de recherche et d'expertise, seules ou en partenariat, en symbiose avec la formation »

« il ne peut y avoir d'école d'ingénieur sans enseignants chercheurs, personnels permanents qui assument les deux missions d'enseignement et de recherche ».

La Cti « pourra examiner si une formation à et par la recherche, une formation à l'innovation et à la valorisation de la recherche font partie du syllabus proposé aux élèves des écoles d'ingénieurs. »

Cependant, du côté des compétences attendues de l'ingénieur le domaine des compétences liées aux activités de « recherche » n'est pas abordé.

Concernant les écoles privées, l'action de la cti a surtout porté sur les moyens humains et le recrutement d'enseignants chercheurs ; puis sur leur intégration.

2016 : où en sommes nous ?

Désormais, la Cti demande aux écoles d'avoir une **politique** vis à vis de la recherche (et non plus seulement mener des activités de recherche) :

- La politique de l'école en matière de recherche doit être clairement exprimée (B.2).
 - *Elle dispose d'un conseil de la recherche ouvert et produisant à l'intention de l'école des recommandations sur l'évolution des programmes (cf. ESG 1.9)*
- L'ancrage de l'école avec la recherche (B.2.1) doit faire l'objet d'une description dans le rapport d'auto évaluation
- L'insertion des enseignants chercheurs dans les équipes de recherche reconnue par la communauté scientifique (la Cti examine les rapports du HCERES).
 - *(exigence posée dans l'ESG 1.5)*
- Obtention de contrats (description et montants).

La version R&O 2016 est dorénavant plus explicite sur la **formation** quant au fait que

- “la formation de l'ingénieur comporte des « activités de recherche fondamentales et appliquées” (loi pour enseignement supérieur public / code de l'éducation) : ce principe est mentionné dans R&O à propos du cadre général de la formation (C.1)
- Le référentiel des critères majeurs contient une entrée distincte “activité de recherche” demandant aux écoles de décrire les actions mises en œuvre et répondant à ce principe (C.4.2.) : la Cti illustre les formes de ce lien et sa finalité « viser à rendre l'ingénieur capable de dialoguer avec des chercheurs dans le cadre de son activité professionnelle »
- Dans le référentiel de base des **compétences** de l'ingénieur, la dimension « recherche » a été mieux spécifiée celui-ci disposant en fin de formation de « la capacité à effectuer des activités de recherche ... à mettre en place des dispositifs expérimentaux ... » (compétences n°5/14 page 33). Le référentiel EUR-ACE est encore plus explicite.

La fiche de données certifiées et publique présente une rubrique spécifique comportant de nombreux items (ressources humaines, doctorants,

- Nombre total d'enseignants chercheurs et de chercheurs dépendant de l'école et ayant une activité de recherche dans une unité de recherche interne ou externe à l'école
- Nombre de doctorants encadrés par les chercheurs ou enseignants chercheurs de l'école
- Nombre de doctorants en cotutelle avec un établissement étranger
- Nombre de thèses de doctorat effectuées sous la responsabilité d'un personnel de l'école soutenues lors de la dernière année civile
- Nombre d'unités de recherche évalués par l'HCERES dans lesquels les personnels enseignant chercheur ou chercheur de l'école sont inscrits
- Liens vers les rapports d'évaluation de l'HCERES de ces unités de recherche
- Nombre de poursuite en thèses des diplômés de l'école

Le guide d'auto évaluation est très détaillé notamment concernant les moyens humains internes, les partenariats externes (environnement). Ainsi, une cinquantaine d'items différents permettent d'illustrer le **dossier** de l'école sur les questions de recherche. Parmi ceux-ci un peu plus d'une dizaine font référence à l'élève ingénieur (seulement mais c'est un début !).

Différents indicateurs peuvent nous renseigner sur l'impact possible des actions entreprises par les écoles en matière de lien enseignement / recherche.

Lors de l'audit, l'équipe consacre une part de son temps à la rencontre avec les enseignants chercheurs, les étudiants et les entreprises. Elle dispose des moyens pour analyser sur pièce et sur place des travaux, et donner du sens aux indicateurs.

Pour aller plus loin, Il incombe demain à l'école de faire la preuve que les **résultats** attendus de l'apprentissage en ce domaine sont bien évalués et des acquis réellement réalisés.

Sans doute avons-nous, dans cette montagne d'éléments et grâce à la diversité des écoles, à tenter de distinguer les éléments plus parlants afin de centrer mieux demain les domaines de **preuves** que nous voulons examiner.

L'utilité du présent colloque est de nous faire avancer plus vite, ensemble, sur ce chantier.

Comme on peut lire dans ESG 1.1. tout ceci commence à « refléter la **relation** entre la recherche, l'apprentissage et l'enseignement » et devrait rendre « les politiques d'assurance qualité plus efficaces ».

Dans cette relation double voire triple, est-on dans le « je t'aime, moi non plus ? »

En matière de relations, il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour (Pierre Reverdy)